

Unifor est le plus grand syndicat dans le secteur privé au Canada et au Québec. Il est présent dans plus d'une vingtaine de secteurs économiques. D'ailleurs, Unifor représente déjà les membres des Serres Toundra à Saint-Félicien qui seront plus de 300 salariés avec les phases 2 et 3. Nous représentons aussi les 75 membres de la serre Greentone à Bécancour.

Dans de nombreux dossiers, Unifor a su démontrer sa capacité à influencer les employeurs et les gouvernements.

**Faites comme les 315 000 membres que compte notre syndicat à travers le pays et choisissez Unifor !**

**Donnez-vous  
les moyens  
d'améliorer  
votre sort en  
votant avec  
Unifor !**



**UNIFOR**  
Québec

**Message important  
aux travailleuses  
et travailleurs  
d'Hexo corp.**

**Parce que votre avenir est  
important !**



**UNIFOR**  
Québec

Pour information:

Michel Bélanger

514 258-9792

mikebelanger43@gmail.com

Jean-Philippe Roy

819 923-3050

jee\_py@hotmail.com

**[www.uniforquebec.org/HEXO](http://www.uniforquebec.org/HEXO)**

## Nous sommes dans la dernière manche, la plus importante pour votre avenir !

Suite au dépôt de la requête en accréditation par Unifor le 30 novembre 2020, le Tribunal administratif du travail a ordonné un vote secret au sein de votre groupe afin de déterminer si oui ou non les salariés désirent se syndiquer avec Unifor.

**Le vote se tiendra  
par envoi postal :  
du 17 décembre 2020  
au 29 janvier 2021**

Dans les prochains jours, vous recevrez par la poste un bulletin de vote. La tenue de ce scrutin sera assurée un agent du Tribunal administratif du travail (TAT).

Ceci veut dire que **JAMAIS** votre **EMPLOYEUR** ou **QUICONQUE D'AUTRE AU SEIN DE L'ENTREPRISE** ne pourra savoir **QUI** a voté pour **UNIFOR**. Ce vote est absolument **CONFIDENTIEL**.

**IL EST PRIMORDIAL QUE VOUS EXERCIEZ VOTRE DROIT DE VOTE!**

## Vous avez travaillé trop fort pour laisser tomber maintenant !

Pendant toute la campagne de syndicalisation qui nous a mené au dépôt de la requête légale, vous nous avez dit combien l'amélioration de vos conditions de travail, votre salaire, vos avantages sociaux, la santé et sécurité, etc. étaient importants pour vous.

## En se syndiquant, c'est le meilleur moyen d'y parvenir !

Saviez-vous que selon l'Institut de la statistique du Québec, les travailleuses et travailleurs syndiqués gagnaient en 2018 près de 4,70\$/heure de plus que les salariés non syndiqués ?



## Méfiez-vous des belles promesses!

Au cours des prochaines semaines, la direction de l'entreprise vous fera probablement de fausses promesses ou vous menacera de perdre des avantages ou encore parlera de fermeture. Tous les employeurs qui veulent éviter la syndicalisation de leurs salariés utilisent les mêmes tactiques en menaçant ou en donnant des bonbons la veille d'un vote... Ne soyez pas dupes, ne vous laissez pas bernier.

**Faites un choix gagnant pour vous et vos conditions de travail !**

## Avec Unifor comme syndicat :

- votre employeur devra respecter des règles équitables pour chacun d'entre vous et mettre fin au favoritisme ;
- la santé et sécurité ainsi que la prévention des accidents de travail deviendront une priorité ;
- vous aurez des représentants pour défendre vos plaintes, vos griefs et ainsi faire respecter les droits prévus à votre convention collective et aux lois du travail;
- vous aurez le rapport de force nécessaire à assurer votre respect.

## Qu'arrivera-t-il après avoir obtenu l'accréditation ?

Vous aurez à décider de manière démocratique lors d'une assemblée syndicale, qui d'entre vous seront vos élus chargés d'administrer votre groupe et de vous représenter auprès de l'employeur. Vous aurez aussi à voter pour les demandes que vous voulez présenter à l'employeur afin de négocier votre premier contrat de travail collectif. Vos élus seront soutenus par le personnel des différents services d'Unifor durant tout le processus !